



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette ville est convoquée par monsieur le maire Claude Duplain, pour être tenue au lieu ordinaire des séances extraordinaires du conseil, le 21 juin 2024 à 8 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Autorisation en vue d'entériner la signature d'un avis de contamination relatif aux lots 6 521 710 et 6 521 711 du cadastre du Québec (Projet Pavillon Chantejoie)
- 1.3 Autorisation en vue du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

2. Trésorerie

- 2.1 Engagement d'un préposé au Service des loisirs et de la culture
- 2.2 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs

3. Sécurité publique

- 3.1 Mandat à la Ville de Pont-Rouge afin de procéder à un appel d'offres au nom de la Ville de Saint-Raymond pour l'achat regroupé d'appareils respiratoires

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de rues et réhabilitation de conduites
- 4.2 Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de rues et réhabilitation de conduites
- 4.3 Octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de rues et réhabilitation de conduites

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Audition sur la demande de dérogation mineure formulée par Construction APP inc.
- 5.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par Construction APP inc.
- 5.3 Adoption du projet de règlement 863-24 Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin de remplacer le chemin des Hêtres par le chemin des Pruches à l'Annexe II



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

5.4 Avis de motion d'un règlement (863-24) modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin de remplacer le chemin des Hêtres par le chemin des Pruches à l'Annexe II

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Donné le 18 juin 2024.

Vicky Morasse
Greffière